

N° 13\_15\_10\_25

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre, le conseil communautaire légalement convoqué le 08/10/2025 s'est réuni, sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

**Membres en exercice : 35 – Présents : 20 - Votants : 26**

**Présents :**

Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Raymonde JOUBERT, Eric MALHERBE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Alain BRUN, Denis GRAS, François HERMET, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Daniel MANTRAND, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

**Représentés :**

Michel GUIRAL donne pouvoir à Sophie RIEUTORT, Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Vincent HERMET, Lucette BOUCHARINC donne pouvoir à Raymonde JOUBERT, Eric CARIOU donne pouvoir à Bernard BASTIDE, Frédérique PELLISSIER-GODARD donne pouvoir à Eve BREZET, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Alain ASTRUC

**Absents :**

Elian CONSTANT, Michelle BASTIDE, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Frédéric FLORANT, Daniel LONGEAC, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

**Secrétaire de séance : Raymonde JOUBERT**

**Résidence du territoire "Petit Ruisseau" / PNR Aubrac / DRAC / Musée de Javols - Participation financière**

**VU** la note d'intention du Parc Naturel Régional de l'Aubrac présentant le projet résidence de territoire sur la thématique de l'eau,

**CONSIDERANT** que ce projet permettrait de :

- renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines,
- renforcer le rôle de « tête de bassin » de l'Aubrac,
- Préserver les patrimoines naturels emblématiques et ordinaires de l'Aubrac

**Monsieur le Président,**

**PROPOSE** aux membres du conseil communautaire d'attribuer une participation de 750 € pour ce projet intitulé « petit ruisseau »,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour)**

**ACCEPTE** d'attribuer une participation de 750 € pour le projet intitulé « petit ruisseau » au PNR de l'Aubrac,

**HABILITE** le Président ou son représentant à prendre toute décision utile à la présente et à signer tout document afférent.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Président**  
Alain ASTRUC

